FICHE D'INFORMATION A DESTINATION DES PATIENTES GESTION DU TRAITEMENT MEDICAMENTEUX PERSONNEL	**FICHE TECHNIQUE** **PHA.FT.014** Version n°1	Créée le : 24/02/2020 **Modifiée le** -

J'arrive à la Maternité Sainte Félicité avec mon traitement médicamenteux habituel.

Que dois-je faire de mes médicaments ?

Je les remets à l'infirmière ou la sage-femme qui m'accueille dans leur service d'hospitalisation ; afin qu'elle les identifie (Sachet avec mon étiquette « dossier ») puis les stocke dans un endroit sécurisé (Tiroir nominatif du chariot de soins).

Mais pour quelle raison ?

Mon traitement personnel à poursuivre pendant l'hospitalisation sera réévalué par mon gynécologue obstétricien référent ou l'anesthésiste de garde pour ma sécurité et éviter toute erreur médicamenteuse (Doublon et surdosage, incompatibilités Etc…)

Que vais-je prendre comme médicament pendant mon séjour ?

Uniquement les médicaments prescrits par le Gynécologue obstétricien, l'Anesthésiste ou la Sage-femme sur le logiciel informatique de la Maternité.

				Gé	ESOMEPRAZOLE ARROW (INEXIUM 20 mg) Gél gastro-rés	0 - 0 - 0 - 1 - 0	Hier-20h26	T.les j.	QSP séjour			Si besoin.

Qui me fournit les médicaments ?

La pharmacie de la Maternité dispense aux soignants les médicaments qui me sont spécifiquement et nominativement prescrits. Les infirmières ou sages-femmes m'administreront ces médicaments, à la dose prescrite, au bon moment. Mes propres médicaments peuvent permettre de débuter le traitement si la pharmacie ne les détient pas en stock lors de mon arrivée dans le service de soins.

Mes médicaments me sont-ils rendus à ma sortie de la Maternité ?

Oui, mes médicaments me seront restitués par l'infirmière ou la sage-femme, le jour de ma sortie.

Toute reproduction ou communication interdite sans accord préalable